

sycomore

Europe Éco Solutions

Rapport de performance de durabilité et d'engagement actionnarial

Le présent rapport présente le processus d'investissement du fonds et rend compte de sa performance en matière de durabilité et d'engagement actionnarial au titre de l'année 2024, notamment en réponse aux exigences du label ISR créé et soutenu par le Ministère français de l'Économie et des Finances.



Le FCP n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DIC de l'OPCVM disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com. Rapport portant sur l'année 2024. Pour plus d'information sur l'approche de Sycomore AM en matière de durabilité, consulter nos politiques et stratégies en la matière sur notre site Internet ainsi que le rapport de durabilité établi à l'échelle de la société de gestion en réponse à l'Article 29 de la Loi Énergie Climat. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2024 ou 2023 pour la plupart). Les performances ESG présentées sont celles des entreprises dont les actions figuraient à l'actif net du fonds au 31 décembre 2024 et ne représentent donc pas une contribution directe du fonds à ces performances. Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Ils visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds. ¹ Sustainable Finance Disclosures Regulation - Selon le règlement SFDR, un fonds dit « article 9 » est un fonds qui présente un objectif d'investissement durable.

Sommaire

01

Philosophie d'investissement du fonds

1. Notre définition d'investissement durable p. 4
2. Nos filtres d'exclusion et de sélection ESG p. 5
3. Un univers d'investissement aux multiples thématiques p. 6
4. Notre gestion des risques de durabilité p. 8
5. Notre stratégie d'alignement climat et biodiversité p. 9

02

Performance en matière de durabilité

1. Investissements durables p. 10
2. Performance SPICE p. 11
3. Exposition aux ODD p. 12
4. Indicateurs de durabilité p. 14

Environnement

- Net Environmental Contribution p. 14
- Part verte
- Taxonomie verte européenne
- Alignement climat SBTi
- Alignement climat SB2A
- Exposition aux énergies fossiles
- Empreinte carbone
- Empreinte biodiversité

Social

- Contribution sociétale des produits et services p. 19
- Politique de droits humains
- Croissance des effectifs

Gouvernance

- Diversité de genre p. 21

03

Engagements et votes

1. Nos actions d'engagement p.22

Zoom sur nos derniers engagements

- 30% Club Investor Group
- Spie
- Net Zero Engagement Initiative
- Renault

2. Nos votes en assemblées générales p. 27

04

Annexes

p. 28

01 Philosophie d'investissement du fonds

Le fonds **Sycomore Europe Éco Solutions** est investi en actions cotées **européennes**, de toutes tailles de capitalisation. Il se compose uniquement d'entreprises dont les **modèles économiques contribuent à la transition écologique** selon le critère de la Net Environmental Contribution (NEC).

Le fonds peut investir dans un **large spectre de domaines** : **énergie renouvelable**, efficacité énergétique et **électrification**, **mobilité**, ressources naturelles, rénovation et **construction**, économie **circulaire**, **alimentation** et **éco-services**. Il exclut par ailleurs les entreprises dont l'activité est fortement destructrice de biodiversité ou contributrice au réchauffement climatique ou dont la notation environnementale, sociétale et de gouvernance est insuffisante. Le fonds a **plusieurs objectifs** :



Il vise, sur une période de cinq ans, **une performance supérieure à l'indice MSCI Europe NR**.



Il s'engage, à tout instant, à **investir exclusivement dans des entreprises durables** au titre du **règlement SFDR** (soit 100% de titres durables dans la part investie du fonds).



Il vise, à tout instant, **une surperformance par rapport à son indice de référence** sur la **Net Environmental Contribution (NEC)** et la **part verte**.



À compter de janvier 2025, le fonds vise **une surperformance par rapport à son indice de référence sur la Net Environmental Contribution** et sur la part des entreprises ayant pris des initiatives de **réduction des émissions** visant un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les entreprises éligibles au fonds sont sélectionnées selon un processus d'investissement rigoureux qui s'appuie sur une **analyse fondamentale intégrant les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG)** suivant notre modèle **SPICE**². Cette analyse est menée selon le principe de double matérialité tel que défini par la Commission européenne : il tient compte, d'une part, des risques pouvant affecter la valeur de l'entreprise et, d'autre part, des incidences négatives sociales ou environnementales de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes.

² SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment. Notre [politique d'intégration ESG](#) détaille les éléments pris en compte dans notre modèle d'analyse fondamentale SPICE.

³ Cf. Agence Internationale de l'Énergie et IPCC.

L'objectif de durabilité du fonds vise, au travers des entreprises sélectionnées, **une recherche d'impacts environnementaux positifs** qui se concrétise à trois niveaux :

- 1. Intentionnalité** : le processus de sélection de valeurs et de construction de portefeuille s'appuie sur la Net Environmental Contribution (NEC), qui mesure le degré de **contribution à la transition écologique des modèles économiques**, en intégrant les dimensions « climat » et « biodiversité ». Le fonds a pour objectif de surperformer son indice de référence sur cet indicateur en sélectionnant les émetteurs ayant une NEC supérieure ou égale à +10%. Les critères de sélection, d'une part, et les indicateurs environnementaux à surperformer, d'autre part, traduisent ainsi l'intention du fonds.
- 2. Additionnalité** : la promotion des meilleures pratiques, réalisée via notre **engagement actionnarial**, est vecteur d'amélioration des performances des entreprises sur ces enjeux. Par ailleurs, le développement de la NEC favorise le fléchage des investissements vers les solutions pour la transition écologique, pan de l'économie sur lequel il y a un déficit d'investissement significatif³.
- 3. Mesure** : la NEC **rend compte de la contribution environnementale, positive et négative, activité par activité, par rapport à l'impact environnemental moyen de ladite activité**. Par construction, une NEC strictement positive est le marqueur d'une contribution positive à un monde plus sobre en carbone et plus respectueux du capital naturel. Cet indicateur permet de rendre compte de l'alignement de nos investissements avec l'intention du fonds et de les positionner par rapport à l'indice de référence. Ainsi, nous présentons, au chapitre 2, la contribution environnementale nette du portefeuille, ainsi que d'autres indicateurs de mesure de la performance de durabilité du fonds et de l'exposition des entreprises investies aux ODD.

1.1

Notre définition d'investissement durable

Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, des normes techniques de réglementation (RTS) du règlement SFDR, Sycomore AM a déployé sa **définition unique de l'investissement durable** pour l'ensemble de ses univers d'investissement. En cohérence avec la définition du règlement SFDR⁴, cette définition s'articule autour de trois éléments :

1 Identifier les investissements ayant une contribution positive aux enjeux environnementaux et sociaux listés dans la définition

- Depuis 2015, Sycomore AM a déployé des **métriques d'évaluation** de la capacité des **produits et services** d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé : la **Net Environmental Contribution** et la **Contribution Sociétale** des produits et services.
- Nous avons également développé, en partenariat avec The Good Economy, une métrique, **The Good Jobs Rating**, visant à évaluer la capacité d'une entreprise à créer, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, des **emplois pérennes**, de **qualité**, **accessibles à tous** et en particulier dans les zones géographiques qui en ont le plus besoin.
- Enfin, notre modèle d'évaluation du **capital humain**, Happy@Work, déployé depuis 2015, vise à identifier les entreprises qui offrent un cadre de travail particulièrement **favorable à l'épanouissement des collaborateurs**.

Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive s'il franchit le seuil minimal fixé sur **au moins l'une des 4 métriques**.

2 Éviter les investissements pouvant causer des préjudices importants

Nous nous appuyons sur nos **politiques d'exclusion** et de **gestion des controverses** préexistantes, notre modèle de notation fondamentale **SPICE** intégrant les enjeux ESG et notre **politique de prise en compte des incidences négatives** (*Principle Adverse Impact*), publiée en 2023.

3 Assurer la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance

Une note de gouvernance minimale est nécessaire pour qu'un investissement soit qualifié de durable.

Cette définition peut se résumer comme suit :

1

Avoir une contribution positive

NEC ≥ +10%

Mesure holistique de l'impact environnemental global

ou

CONTRIBUTION SOCIÉTALE ≥ +30%

Métrique innovante de l'impact sociétal des produits et services

ou

THE GOOD JOBS RATING ≥ 55/100

Capacité d'une entreprise à créer des emplois durables et de qualité, pour tous

ou

NOTE HAPPY@WORK ≥ 4,5/5

L'épanouissement au travail selon Sycomore AM

2

Ne pas causer de préjudice important (DNSH*)

Politique d'exclusion

Controverse de sévérité 3/3

Note SPICE < 3/5

Politique PAI**

3

Suivre des pratiques de bonne gouvernance

Note Gouvernance ≥ 2,5/5

*Do No Significant Harm. **Principal Adverse Impact.

Moins de 50% des grands indices européens, et notamment l'EuroStoxx, est considéré « durable » par cette approche. Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises selon un **sondage** réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023.

⁴ Le règlement SFDR définit un « investissement durable » de la manière suivante : « Investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs-clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. »

1.2 Nos filtres d'exclusions et de sélection ESG



Un filtre d'exclusion des principaux risques et incidences négatives en matière de durabilité

Le filtre d'exclusion permet d'écarter les entreprises présentant des risques ou des incidences négatives en matière de durabilité selon le principe de double matérialité. Une entreprise est ainsi inéligible au fonds si :

- Elle est impliquée dans des activités exclues par notre **politique d'exclusion ISR** pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ;
- Elle a des **pratiques de gouvernance** jugées insuffisantes, telles que définies dans notre politique d'exclusion ;
- Elle est exclue au regard de notre **politique PAI** ;
- Elle a une note **SPICE** inférieure à 3/5.



Un filtre de sélection des entreprises à contribution environnementale positive

Notre sélection de valeur cherche à identifier les entreprises dont la **contribution des produits et services à la transition écologique est positive, mesurée par une NEC strictement supérieure à 0%** pour chacune des valeurs en portefeuille. Ce critère de sélection permet de favoriser les entreprises présentant des solutions en matière de durabilité au travers d'une contribution environnementale positive en ligne avec les ODD, l'Accord de Paris et la Taxonomie européenne. **En complément, l'entreprise doit être considérée comme durable au regard de la définition précisée en page précédente.**

La **NEC** est un indicateur environnemental qui mesure, pour chaque entreprise, la contribution du modèle économique et de son offre de produits et services aux défis de la transition écologique en matière de climat, de biodiversité, de ressources-déchets, d'eau et de qualité de l'air. Elle s'échelonne sur une échelle de **-100%** pour une activité fortement destructrice de capital naturel à **+100%** pour les activités à impact environnemental net fortement positif. Le centre de l'échelle à **0%** représente, par construction, la moyenne de l'impact physique environnemental de l'économie mondiale⁵.

⁵ Plus d'information sur la Net Environmental Contribution et les méthodologies sous-jacentes sur le site de la [NEC Initiative](#).

Univers Sycovalo*

Exclusion ESG

Politique d'exclusion ISR

Controverse de sévérité 3/3 ^{et} Note Gouvernance ≤ 2,5/5

Politique d'exclusion Greenfin

Sélection environnementale

Net Environmental Contribution > 0%

NEC

Investissement durable

Eligibilité ESG

Note SPICE ≥ 3/5

Sycomore Europe Éco Solutions

100% d'entreprises durables investies

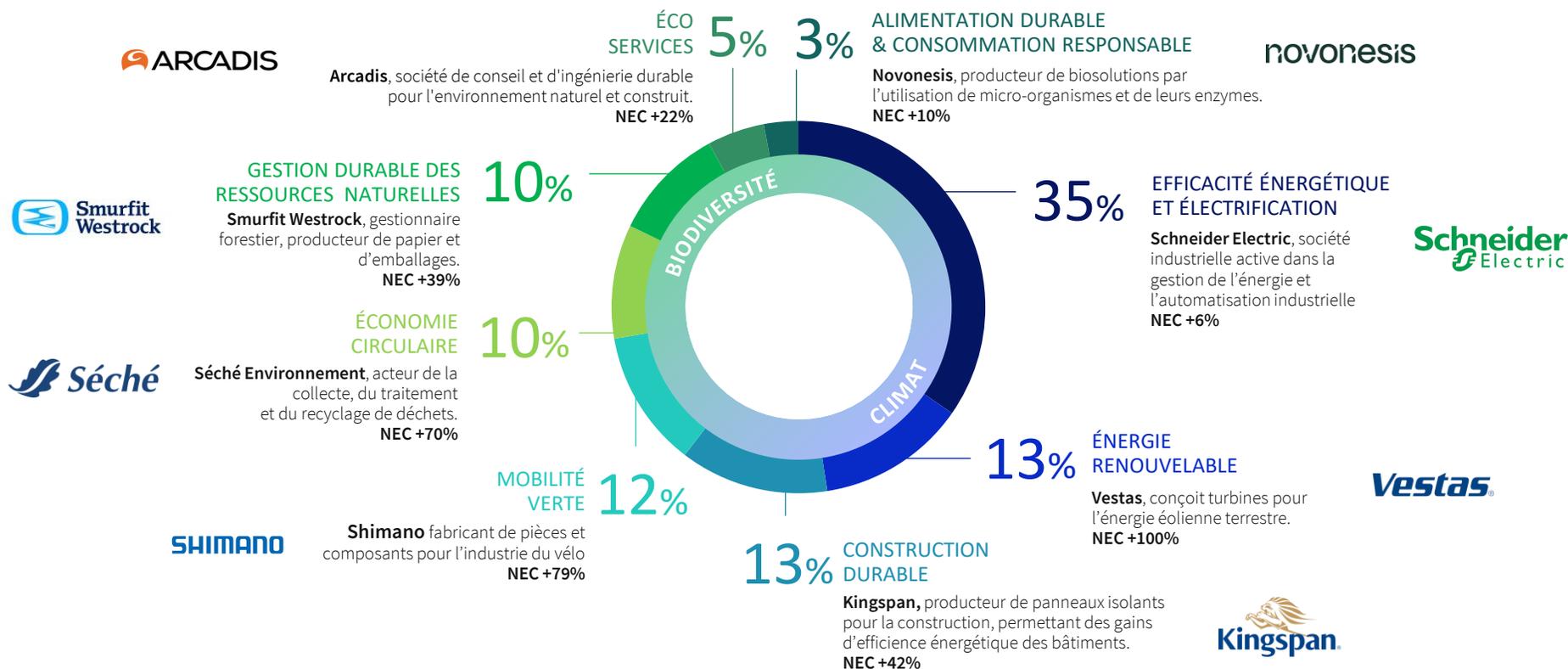
* Ensemble de plus de 3 000 valeurs analysées par notre équipe d'analystes financiers et extra-financiers.

1.3 Un univers d'investissement aux multiples thématiques

Les acteurs de la transition écologique et énergétique

Il s'agit d'un vaste écosystème d'entreprises dont les produits et/ou services impulsent, dans nos manières de consommer, de nous déplacer, de produire ou de cohabiter, les changements nécessaires pour faire face aux multiples enjeux de la transition écologique et énergétique : non seulement le climat mais aussi la biodiversité, l'eau, la gestion des déchets et des ressources, la qualité de l'air... tous concomitants.

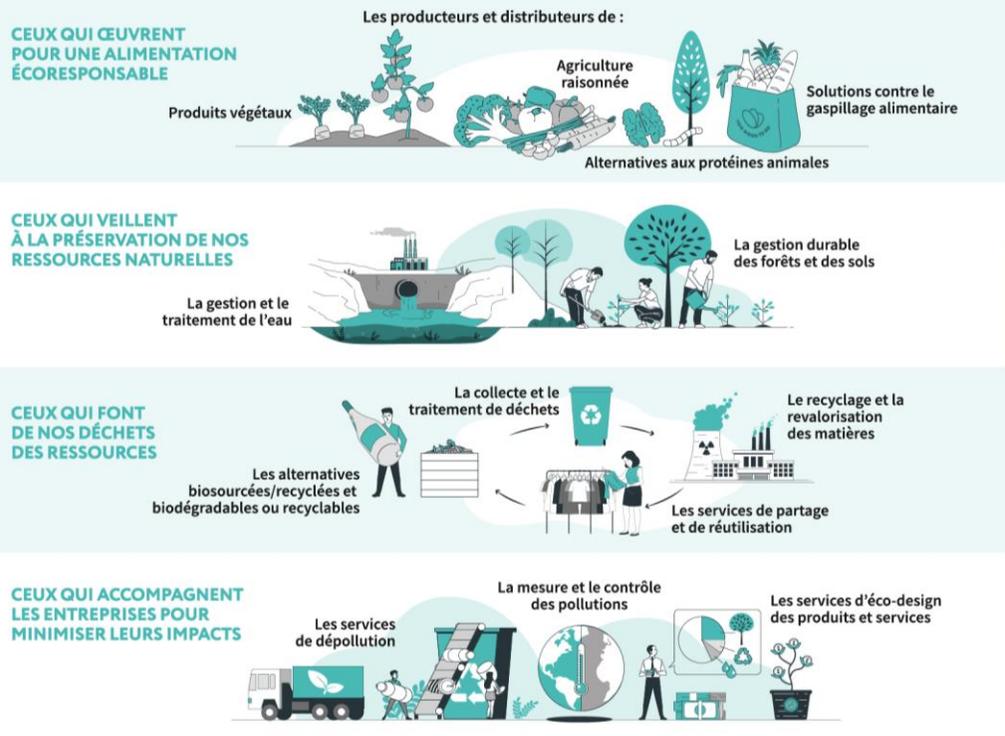
Sur chacun de ces grands chantiers, c'est toute une chaîne de valeur à l'œuvre : ceux qui imaginent des solutions durables et responsables bien sûr, mais aussi tous ceux qui opèrent pour permettre leur mise en œuvre et leur fonctionnement dans le temps.



1.3 Un univers d'investissement aux multiples thématiques

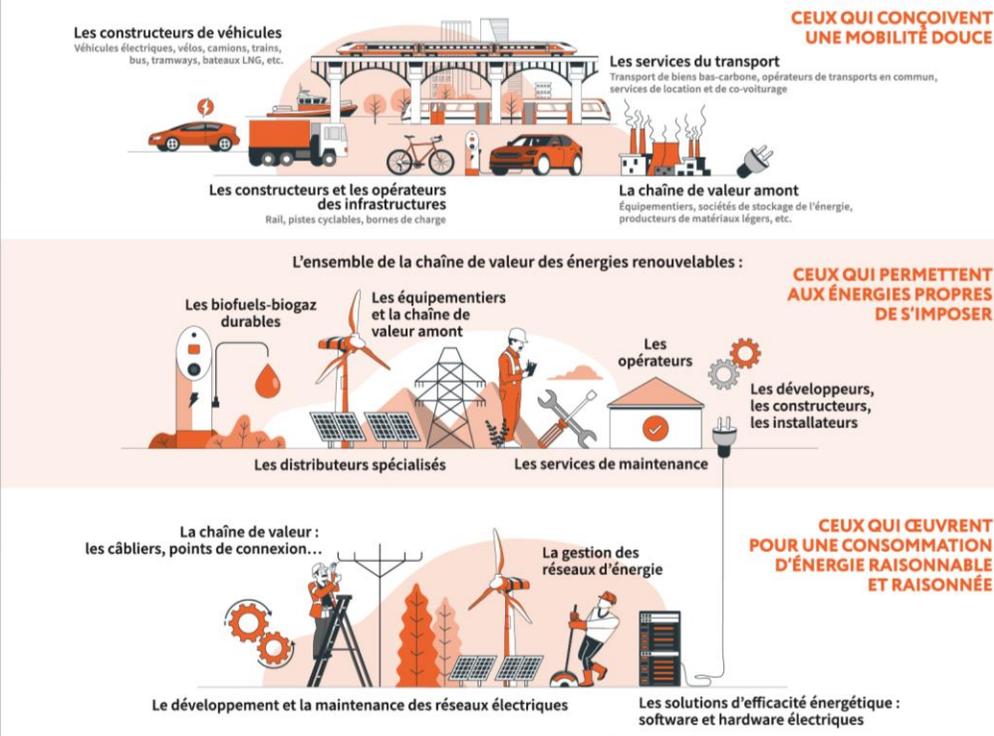
LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Des entreprises de plus en plus nombreuses agissent désormais à la fois pour une meilleure gestion et pour une utilisation plus rationnelle de nos ressources naturelles.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique implique une consommation raisonnable et raisonnée d'énergie, plus de sources d'énergies propres et renouvelables, mais également des réseaux capables d'intégrer et de gérer ces sources d'énergies et d'optimiser les flux.



CEUX QUI RÉINVENTENT NOS MAISONS À TOUS LES ÉTAGES



1.4

Notre gestion des risques de durabilité



Nous limitons d'abord l'exposition du fonds à certains risques de durabilité associés aux activités controversées par leurs impacts négatifs environnementaux ou sociaux importants, en appliquant notre **politique d'exclusion ISR** et les **exclusions sectorielles spécifiques aux labels** du fonds.

Sont couverts, l'**armement** controversé et conventionnel, le **tabac**, les **pesticides**, la **pornographie**, la **violation des principes du pacte mondial des Nations Unies**, les **énergies fossiles** (charbon, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels) et, plus largement, la **production d'électricité carbonée**. La majorité des exclusions est définie par des critères stricts basés sur des niveaux d'exposition du chiffre d'affaires des entreprises.



La gestion de l'exposition du fonds aux risques de durabilité est ensuite assurée par le critère de **note minimale SPICE (3/5)**. En effet, le modèle d'analyse SPICE prend en compte à la fois les **risques et les impacts de durabilité**, deux concepts intrinsèquement liés. SPICE intègre, à travers ses 90 critères sous-jacents, une analyse de l'exposition et de la gestion par l'entreprise des risques de durabilité tels que ceux liés à l'**éthique des affaires**, la **fiscalité**, les **droits humains**, les **conditions de travail**, la chaîne de **sous-traitance**, les catastrophes environnementales, la **transition écologique et énergétique**, la protection des **données individuelles**, etc.

Les **principales incidences négatives**, et en particulier les **14 indicateurs PAI** du **règlement SFDR** obligatoires applicables aux entreprises, sont intégrées aux critères de notre modèle SPICE, en fonction de leur matérialité par rapport aux activités et à l'empreinte régionale de chaque entreprise, mais également de la disponibilité des données correspondantes. Pour plus d'information, se référer à notre **politique relative aux principales incidences négatives**.



Enfin, dans certains cas, la gestion des risques de durabilité auxquels les entreprises sont exposées peut **s'appuyer sur notre politique d'engagement actionnarial** qui vise à faire progresser les entreprises sur des enjeux jugés matériels et dans une optique d'additionnalité.

Le cadre global de gestion des risques de durabilité est amendé à mesure qu'évoluent nos méthodologies et la disponibilité des données. Une revue systématique est réalisée au maximum tous les deux ans.

Notre gestion des risques liés au changement climatique et à la biodiversité

Les risques de durabilité en matière d'environnement sont pris en considération dans toutes nos analyses fondamentales, évalués au sein du pilier Environnement de notre modèle SPICE pour aboutir à une note sur 5 qui reflète la gestion par l'entreprise du risque de transition, des risques physiques et de ceux liés à l'érosion de la biodiversité et couvre, pour chacune de ces évaluations :

- les quatre principales pressions exercées sur la biodiversité telles que recensées par l'IPBES⁶ en 2019 : l'**usage des terres et des milieux aquatiques et marins**, l'**exploitation directe des ressources**, le **changement climatique** et la **pollution** ;
- l'**ensemble de la chaîne de valeur**, y compris l'amont et l'aval, c'est-à-dire les scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval, dès qu'ils ont un impact significatif.

La gestion des risques de durabilité en matière d'environnement est détaillée au chapitre 3 de notre **stratégie Capital Naturel**.



⁶ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) : organe intergouvernemental créé en 2012 et placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

1.5

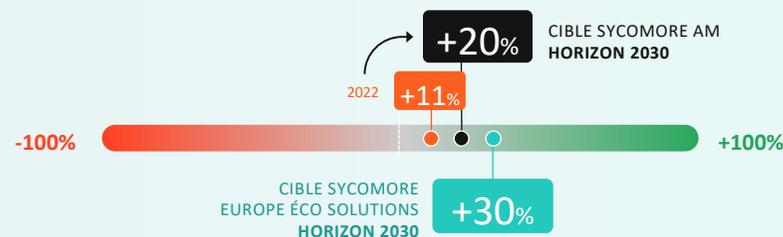
Notre stratégie d'alignement climat et biodiversité

En 2022, nous avons construit une **trajectoire quantifiée vers 2030 pour notre société de gestion**, et avons posé de nouveaux jalons en matière de climat et de biodiversité. Cette ambition s'inscrit dans le triple cadre de l'**Article 29** de la loi française **Énergie Climat** entrée en vigueur en 2021, de notre démarche d'**entreprise à mission** certifiée **B Corp** depuis 2020 et de nos engagements pris auprès de l'initiative **Science-Based Targets** en 2021.

Une trajectoire climat et biodiversité quantifiée

Notre trajectoire s'exprime grâce à la **Net Environmental Contribution** (NEC), un indicateur environnemental holistique qui couvre l'ensemble des **principaux impacts environnementaux** que sont le **climat**, la **biodiversité** et les **ressources**. La NEC s'inscrit sur une échelle normée universelle allant de **-100%** à **+100%**, 0% représentant par construction la moyenne de l'économie mondiale. Elle est applicable à **tous les métiers** et à **toutes les classes d'actifs**.

Afin d'atteindre notre objectif statutaire d'**augmenter la contribution de nos investissements à la transition écologique**, nous nous sommes fixés, au niveau de **Sycomore AM**, un **objectif de NEC à horizon 2030 de +20%** (contre +8% en 2024 et partant de +11% en 2022).



La stratégie d'alignement de Sycomore Europe Éco Solutions consiste à maintenir la **NEC du fonds supérieure ou égale à +30%** à l'horizon 2030.



En complément de la NEC (dont la part climatique varie de 0% à 100% selon les activités et pèse en moyenne 50%), nous utilisons **deux méthodes** pour évaluer l'**alignement des entreprises** aux objectifs de l'**Accord de Paris**, en particulier l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale bien en dessous de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle et à horizon 2100 :

1. La part de nos actifs nets investis dans des entreprises ayant des cibles validées par la **Science Based Targets initiative** ;
2. La hausse de température induite selon la méthode **Science-Based 2°C Alignment** exprimée en °C.



De même, en complément et afin de mieux quantifier l'impact absolu de nos investissements sur la biodiversité, nous explorons l'utilisation de la **Corporate Biodiversity Footprint** d'Iceberg Data Lab. Cette métrique modélise l'empreinte biodiversité des entreprises à partir de leurs principales **sources de pollution** :

- l'utilisation des sols ;
- les **émissions de gaz à effet de serre (GES)** ;
- les **rejets de polluants atmosphériques** et de **polluants dans l'eau**.

02 Performance du fonds en matière de durabilité

La performance de durabilité du fonds est appréciée par plusieurs indicateurs : certains font l'objet de **critères de sélection dans les décisions d'investissement** et/ou d'**objectifs de surperformance** par rapport à l'indice de référence, exprimés ex-ante ; d'autres indicateurs présentés ici ne sont pas liés aux critères de sélection du fonds et leurs résultats peuvent varier d'une année sur l'autre, à la hausse comme à la baisse, en fonction des entreprises en portefeuille.

OBJECTIFS

Donner une vue d'ensemble du positionnement ESG du fonds

Rendre compte de l'atteinte des objectifs de contribution positive et mesurer la performance ESG

INDICATEURS PRÉSENTÉS

Part d'investissements durables	98%
Note SPICE pondérée	3.8/5
Exposition aux ODD	7 (36%) ; 11 (28%) ; 9 (22%)

Net Environmental Contribution	+35%
Entreprises Types I & II Greenfin	97%
Taxonomie verte européenne (alignée)	32%
Alignement climat SB2A	+1,8°C
Alignement Climat SBTi	69% <2°C
Alignement accord de Paris ⁷	76%
Exposition aux énergies fossiles	0,1%
Empreinte carbone	548 teqCO ₂ /M€
Empreinte biodiversité	-68m ² .MSA/k€ investi

Contribution Sociétale	+32%
Croissance des effectifs	+17%
Politique droits humains	98%

Féminisation des comités exécutifs	25%
------------------------------------	-----

Certains indicateurs sont développés par Sycomore AM (la Contribution Sociétale des produits & services, le Good Jobs Rating) tandis que d'autres sont des indicateurs bruts issus de sources externes et des rapports annuels des entreprises (croissance des effectifs, féminisation du comité exécutif, mise en place de politiques en matière de droits humains...). La NEC a été codéveloppée par Sycomore AM et est aujourd'hui développée par la NEC Initiative.

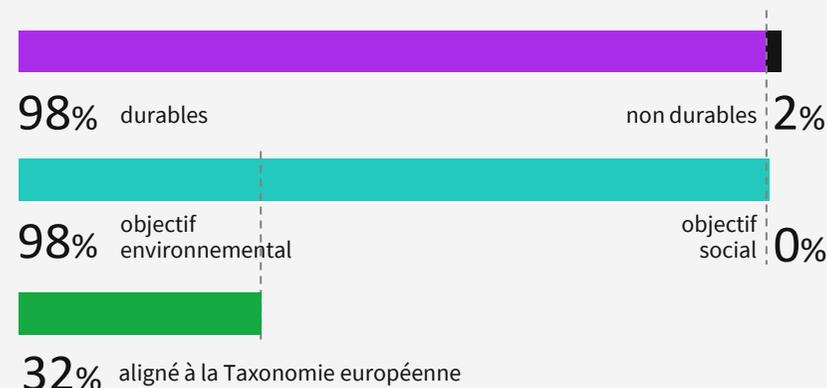
Plus d'information sur les méthodologies de reporting et les sources de données dans notre [protocole de reporting](#).

2.1 Investissements durables

À fin 2024, l'actif net du fonds Sycomore Europe Éco Solutions était composé à **98% d'investissements durables**⁷ (contre 53% pour l'indice de référence). **100% des entreprises investies dans le fonds étaient durables**, en ligne avec l'objectif fixé dans le prospectus à compter du 1^{er} janvier 2023. La part non durable correspond à de la liquidité.

Les investissements durables se concentrent exclusivement **sur les enjeux environnementaux**, avec des entreprises comme Vestas dans le domaine des énergies renouvelables, Kingspan dans le domaine de la construction durable, Shimano dans le domaine de la mobilité douce ou encore Séché Environnement, acteur de l'économie circulaire.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DURABLES DU FONDS AU 31.12.2024⁸



Fonds exposé à 98% au 31 décembre 2024

⁷ Part des entreprises identifiées comme ayant pris des initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue d'un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris, identifiées par leur certification SBTi (au moins bien en dessous de +2°C) ou bien des CAPEX alignés au sens de la taxonomie supérieurs ou égaux à 50% (contre 61% pour le benchmark).

⁸ Plus d'information sur notre définition d'investissement durable dans notre [politique d'intégration ESG](#). ⁹ Plus d'information sur notre réponse aux obligations de reporting du règlement SFDR dans l'[annexe dédiée](#) du rapport de gestion du fonds.

2.2 Performance SPICE

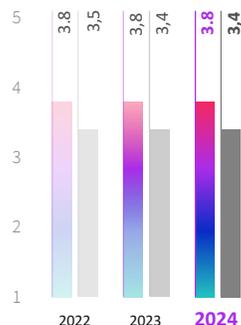
« La création de valeur d'une entreprise n'est durable que si elle est partagée par l'ensemble de ses parties prenantes : c'est la conviction qui dicte notre démarche d'investissement responsable. »

Parce que nous cherchons à générer une performance durable pour nos clients, nos analystes-gérants évaluent, au-delà des états financiers, l'interaction des entreprises avec l'ensemble de leurs parties prenantes pour mesurer la solidité de leur modèle économique et de leur gouvernance, et leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux. Notre **modèle d'analyse fondamentale propriétaire**, baptisé SPICE⁹, nous permet ainsi d'apprécier la performance de nos investissements en matière de durabilité.

À fin 2024, la note SPICE pondérée des investissements au sein du fonds Sycomore Europe Éco Solutions (3,8/5) est **stable par rapport à 2023 (3,8/5) et supérieure à celle de l'indice MSCI Europe NR (3,4/5)**. Les entreprises les mieux notées en portefeuille sont **ASML, Legrand et Schneider Electric**.

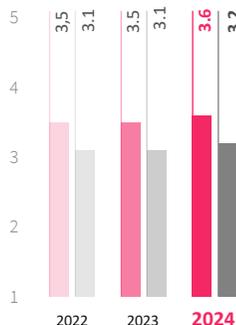
ÉVOLUTION DES NOTES SPICE DU FONDS PAR RAPPORT À CELLE DE SON INDICE

SPICE



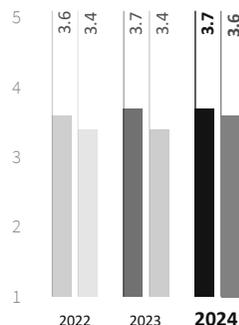
SOCIETY

Contribution sociétale des produits et services, contribution sociétale en tant qu'employeur, comportement citoyen, droits humains, maîtrise de sa chaîne de sous-traitance



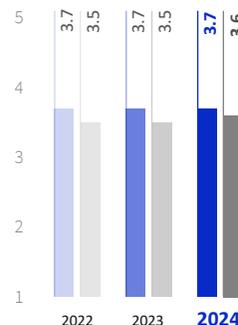
PEOPLE

Importance accordée à l'épanouissement des collaborateurs, environnement de travail propice au développement des talents, mesure de l'engagement, diversité, équité



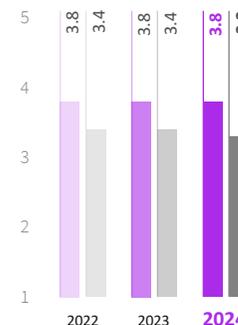
INVESTORS

Solidité du modèle économique, capacité à créer de la valeur en saisissant les opportunités d'une économie plus durable et inclusive, qualité de la gouvernance, alignement de l'intérêt de toutes les parties prenantes



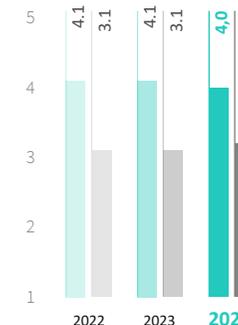
CLIENTS

Pertinence et consistance de la stratégie commerciale, risques inhérents aux produits et services, responsabilité numérique



ENVIRONMENT

Intégration des enjeux environnementaux dans la stratégie, impacts environnementaux directs et indirects, risques de transition, risques physiques



Sycomore Europe Éco Solutions

MSCI Europe NR

Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2024 en poids de l'indice : 98%

⁹La note SPICE est la somme pondérée des notes S, P, I, C et E sous-jacentes avec la pondération par défaut suivante : 15%*S +15%*P +40%*I (avec 50% de la note I dédiée au modèle économique et 50% à la Gouvernance) +10%*C + 20%*E. Cette pondération varie en fonction du secteur d'activité de l'entreprise.

2.3

Exposition aux Objectifs de Développement Durable

Nous proposons ici une représentation de l'exposition des entreprises en portefeuille aux **17 Objectifs de Développement Durable** adoptés par les Nations Unies en 2015 et, plus spécifiquement, aux **169 cibles** qui les composent. Nous définissons ici l'exposition par l'opportunité, pour chaque entreprise, de **contribuer positivement à l'atteinte des ODD**, par les produits et les services qu'elles offrent¹⁰.

Notre analyse se base sur une liste d'activités :

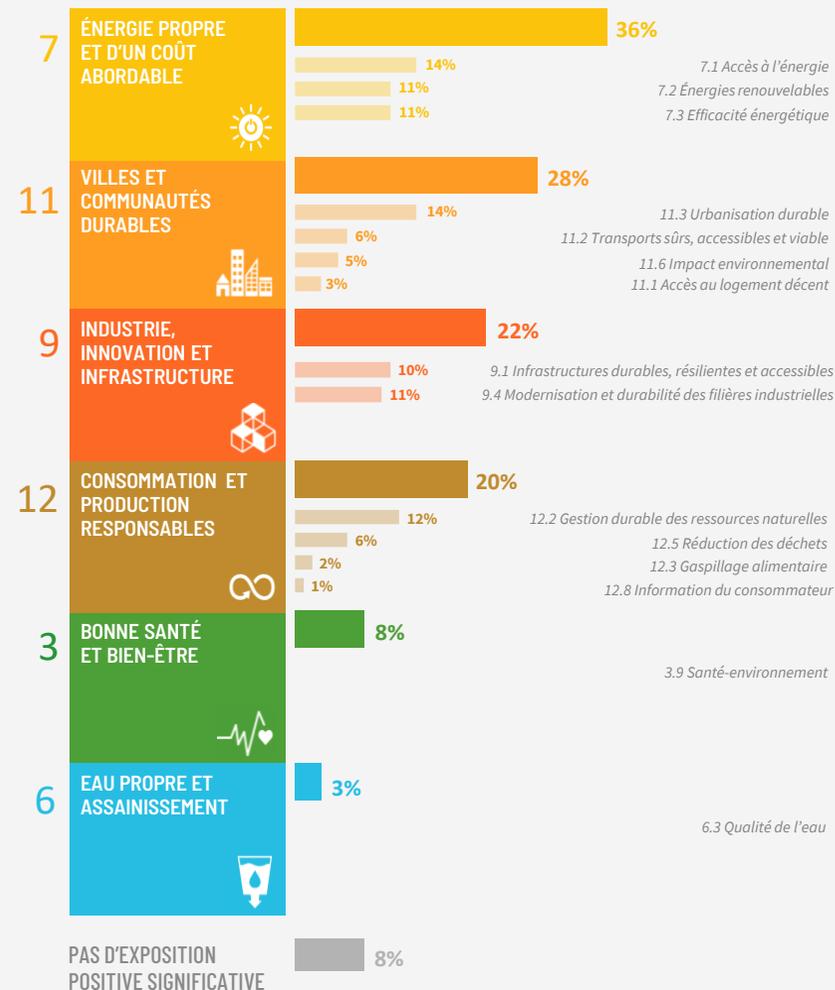


Pour chaque activité, nous avons identifié **une à trois cibles auxquelles elle est la plus susceptible de contribuer positivement**, ceci n'excluant pas qu'elle peut être exposée simultanément à d'autres ODD ou d'autres cibles. **Chaque entreprise est ensuite analysée au regard des activités qu'elle exerce**. Ainsi, une entreprise exerçant des activités différentes peut être exposée à plusieurs cibles, l'exposition étant alors pondérée par la partie du chiffre d'affaires représentée par chaque activité.

Nous avons également souhaité **distinguer les entreprises entre elles en fonction de leur potentiel de contribution positive**, au regard du positionnement de leur portefeuille actuel de produits et services. Ainsi, plus les produits et services et les bénéficiaires sont ceux visés par la cible de l'ODD, plus le degré d'alignement sera élevé : alignement fort, moyen ou faible. Cette analyse est qualitative et s'appuie sur les éléments à notre disposition grâce aux données collectées pour l'évaluation des contributions environnementales et sociétales nettes (NEC et CS). Nous avons également identifié les activités qui, selon notre analyse, n'ont pas d'exposition positive significative aux ODD.

Enfin, les entreprises peuvent également **contribuer aux ODD par leurs pratiques et la manière dont elles conduisent leurs opérations** : ceci n'est pas recensé dans cet exercice centré sur l'exposition des produits et services aux ODD.

¹⁰ Cet exercice ne vise pas à mesurer la contribution effective des entreprises aux ODD, évaluation traitée par nos métriques de contributions sociétale (CS) et environnementale (NEC) nettes.



2.3

Exposition aux Objectifs de Développement Durable

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le treizième Objectif de Développement Durable adopté par les Nations Unies vise à **renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques**, avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

La formulation de cette cible telle que définie par l'ONU se veut donc destinée aux pays, dans la définition de leur politique, stratégie et planification nationales ainsi que dans le cadre des négociations entre pays¹¹. **Elle ne peut s'appliquer à l'activité d'une entreprise.**



C'est la raison pour laquelle l'ODD 13, relatif à la lutte contre les changements climatiques, **n'apparaît pas de manière explicite dans notre classification**. Il est pourtant **l'un des objectifs constitutifs de la stratégie d'investissement de Sycomore Europe Éco Solutions** et un des enjeux **systématiquement intégrés et évalués** à la fois dans notre sélection de titres et dans la comptabilité des impacts.

¹¹ <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd7-garantir-l-acces-de-tous-a-des-services-energetiques-fiables-durables-et>. Se référer aux cibles telles que définies par l'ONU dans le cadre des ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>

13

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



TITRE	DESCRIPTIF DE LA CIBLE
Résilience et adaptation	13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
Politiques climatiques	13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
Éducation et capacité d'action	13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
Fonds vert	13.a : Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés, qui font partie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ont pris de mobiliser ensemble, auprès de multiples sources, 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnels en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires
Renforcement des capacités	13.b : Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

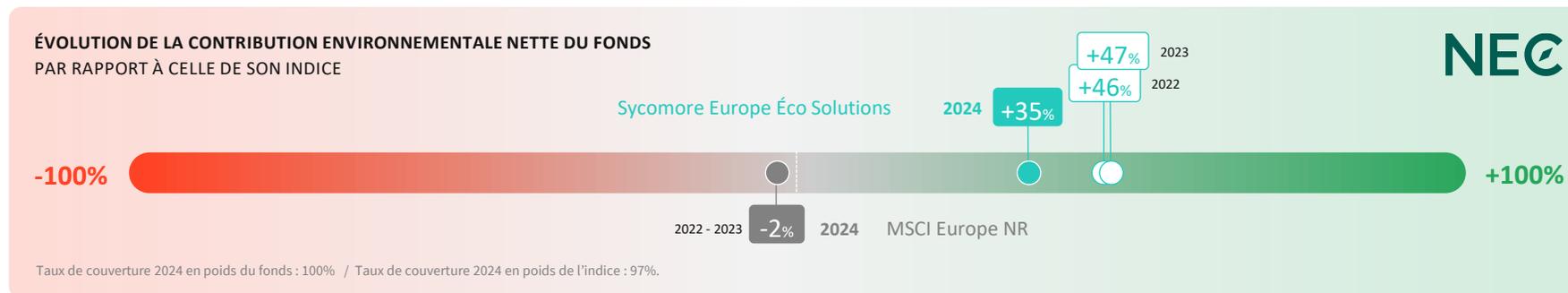
2.4 Indicateurs de durabilité

Environnement

Net Environmental Contribution

Nous apprécions la contribution de nos investissements à la transition écologique à travers la Net Environmental Contribution (NEC). **La NEC mesure, pour chaque entreprise, la contribution de son offre de produits et services aux défis de la transition écologique.** Elle s'échelonne sur une échelle de **-100%** pour une activité fortement destructrice de capital naturel à **+100%** pour les activités à impact environnemental net fortement positif. Le centre de l'échelle à **0%** représente, par construction, la moyenne de l'économie mondiale¹².

À fin 2024, la NEC du fonds Sycomore Europe Éco Solutions est de **+35%**¹³ contre **-2% pour le MSCI Europe NR**. Elle est inférieure à la NEC du fonds lors de l'exercice 2023 qui atteignait **+47%** mais reste supérieure à la cible de **+30%** fixée pour le fonds à horizon 2030. Cette variation s'explique notamment par un plus faible poids dans le portefeuille de la thématique énergie renouvelable dont les NEC sont très élevées.



Contribution environnementale modérée

La société **ABB LTD (NEC +11%)** est une entreprise technologique mondiale spécialisée dans la robotique, l'énergie et l'automatisation. **Aurubis AG (NEC +11%)** est un producteur de cuivre allemand qui utilise jusqu'à 50% des métaux en fin de vie pour produire du cuivre recyclé.



Contribution environnementale significative

UPM-KYMMENE OYJ (NEC +69%) est une entreprise finlandaise spécialisée dans la production de papier, de pâte à papier et d'autres produits forestiers, ainsi que dans la bioénergie. **Elia (NEC +43%)** est un opérateur de réseaux de transmission électriques en Europe et investit pour accompagner l'intégration des énergies renouvelables. **Veolia, (NEC 47%)** est un acteur de la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie.



Contribution environnementale très forte

Alstom (NEC +78%), en raison de son activité ferroviaire, **Vestas Wind Systems AS (NEC +100%)**, en tant que leader dans le éolien ou encore **CAF (NEC +97%)** dans les transports ferroviaires et **LHYFE (NEC +84%)**, qui est une entreprise française spécialisée dans la production d'hydrogène vert.



¹² Pour plus d'information sur la Net Environmental Contribution et les méthodologies sous-jacentes, consultez le site de la [NEC Initiative](#). ¹³ NEC 1.1 calculée par Sycomore AM sur la base de données issues des entreprises de 2023 et 2024.

2.4

Indicateurs de durabilité



Part verte selon le label Greenfin

Le fonds Sycomore Europe Éco Solutions s'est fixé pour objectif d'**avoir une part investie dans des émetteurs actifs dans les éco-activités supérieure à son indice de référence**. La définition de cette part s'appuie sur la nomenclature du label Greenfin qui liste **8 catégories d'éco-activités** entrant dans le champ de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique : l'énergie, le bâtiment, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, l'industrie, le transport propre, les technologies de l'information et de la communication, l'agriculture et la forêt, l'adaptation au changement climatique.

Ici, nous reportons la part du portefeuille investie dans des émetteurs de **type I** (entreprises réalisant **plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités**) et ceux de **type II** (entreprises réalisant de **10% à 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités**) selon la nomenclature définie par le label Greenfin, soit les émetteurs dont plus de 10% du chiffre d'affaires sont générés par des éco-activités.

EXPOSITION PAR TYPE D'ÉMETTEURS SELON LE LABEL GREENFIN



À fin 2024, la part des entreprises de types I et II du fonds s'élève ainsi à **97%** – c'est-à-dire que, en moyenne, 100% du chiffre d'affaires des entreprises investies sont générés à partir d'éco-activités au sens de la nomenclature Greenfin, **contre 10% pour l'indice de référence**. L'objectif de **surperformer** l'indice de référence est ainsi atteint.

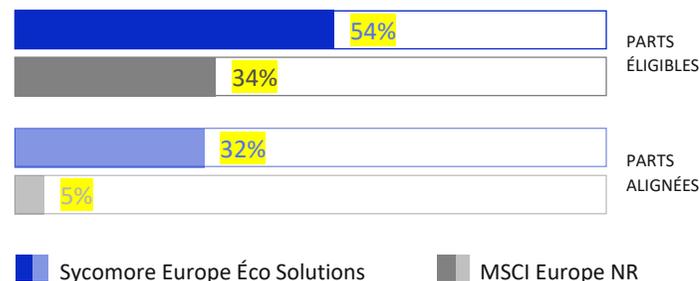
Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2024 en poids de l'indice : 98%

Taxonomie verte européenne

La Taxonomie verte de l'Union européenne a établi une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental** afin d'orienter les flux d'investissements vers les entreprises contribuant à une économie à faible émission carbone, résiliente et économe en ressources. Afin d'être alignées à la Taxonomie, les activités économiques éligibles doivent **contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux**¹⁴ sans porter atteinte à ces objectifs dans leur ensemble.

À fin 2024, **54%** des activités des sociétés du fonds Sycomore Europe Éco Solutions sont **éligibles à la Taxonomie** et **32%** sont **alignées à la Taxonomie verte**, contre 5% pour l'indice de référence.

PARTS ÉLIGIBLES ET ALIGNÉES À LA TAXONOMIE VERTE



Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 100% / 100%.
Taux de couverture 2024 en poids de l'indice : 99% / 100%.

Du fait de la multitude de critères techniques attachés à chaque objectif et des évolutions de l'interprétation qui en est faite par les sociétés, nous notons que les chiffres reportés d'une année sur l'autre par une même société peuvent évoluer significativement.

Pour la part des sociétés non-assujetties aux obligations de reporting de l'Union Européenne, ces chiffres reflètent des estimations réalisées par MSCI.

¹⁴Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

2.4

Indicateurs de durabilité

Science-Based Targets initiative (SBTi)

SBTi est une initiative créée en 2015 par le Carbon Disclosure Project, le United Nations Global Compact, le World Resources Institute et le WWF. Elle encourage les entreprises à adosser leurs **objectifs de réduction de gaz à effet de serre** aux dernières données scientifiques sur le climat, c'est-à-dire **alignés avec une trajectoire de 1,5°C** et permettant à l'économie mondiale de réduire de moitié ses émissions d'ici 2030 et d'atteindre un niveau net zéro avant 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et à l'Accord de Paris.

À fin 2024, les entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été validés par la Science-Based Targets initiative représentent **72% de l'actif net investi**. Selon le référentiel SBTi, **61%** de l'actif net investi est aligné avec une **trajectoire de +1,5°C**, **9%** avec une trajectoire « **nettement en dessous de +2°C** » et **2%** de l'actif net investi est aligné avec une **trajectoire de +2°C**. À noter, enfin, que les entreprises qui se sont engagées dans la démarche SBTi mais dont l'issue n'est pas encore connue ou n'a pas abouti représentent **10%** de l'actif net investi. La part d'entreprises ayant validé une cible SBTi dans le fonds Sycomore Europe Éco Solutions est **nettement supérieure à la moyenne des encours** de Sycomore AM (48%).

PART DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE AYANT VALIDÉ UNE CIBLE SBTi



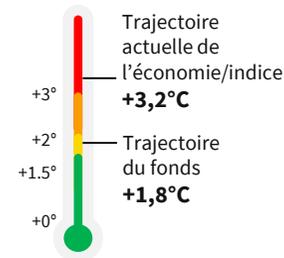
À compter de janvier 2025, le fonds vise une surperformance par rapport à son indice de référence la part des entreprises ayant pris des initiatives de réduction des émissions visant un alignement aux objectifs de l'Accord de Paris. En 2024 : 76% des entreprises du portefeuille avaient une certification SBTi (au moins bien en dessous de +2°C) ou bien des CAPEX alignés au sens de la taxonomie supérieurs ou égaux à 50% (contre 61% pour le benchmark).

Science-Based 2°C Alignment (SB2A)

SB2A est une méthode développée par I Care et Iceberg Data Lab qui permet de mesurer l'**alignement** d'une entreprise à des **scénarios bas-carbone** de référence, en fonction de ses performances climatiques passées (depuis 2010) et futures et de la façon dont ces performances se comparent aux **trajectoires de décarbonation** du secteur d'activité de l'entreprise.

L'approche de décarbonation sectorielle (Sectoral Decarbonization Approach) permet d'attribuer un **budget carbone par secteur**, en se fondant sur les scénarios sectoriels 2°C de l'Agence Internationale de l'Énergie – à savoir le scénario 2°C (2DS) et celui visant 1,75°C (Beyond 2°C ou B2DS)¹⁵. SB2A permet ainsi de tenir compte de **tous les secteurs économiques, tout en différenciant les entreprises entre elles**. La méthode permet ensuite de convertir en « hausse de température induite » l'écart de performance de chaque entreprise par rapport à ce qu'elle devrait être dans un scénario bas-carbone. Une moyenne pondérée des projections de température à horizon 2100 de chaque entreprise est ensuite réalisée, en fonction de son poids en portefeuille, pour obtenir une trajectoire de température au niveau du fonds.

TRAJECTOIRES DE HAUSSES DE TEMPÉRATURES À HORIZON 2100



À fin 2024, la méthode SB2A permet de couvrir 98% de l'actif net investi de Sycomore Europe Éco Solutions. Selon la méthode, l'actif net investi induirait une hausse moyenne de température à horizon 2100 de **+1,8°C**. 39,4% de l'actif net investi (soit 38,6% de l'actif couvert par la méthode) aurait une hausse de température induite $\leq +1,5°C$, 27,2% (soit 26,6% de l'actif couvert) aurait une hausse de température induite comprise entre +1,5°C et +2°C, et 30,4% (soit 29,8% de l'actif couvert) aurait une hausse de température induite supérieure à +2°C.

Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 98%.

¹⁵ Pour plus d'informations, consulter le rapport [Energy Technology Perspectives 2017 \(ETP 2017\)](#) qui présente trois trajectoires pour le développement du secteur énergétique d'ici 2060 et pose les bases des deux scénarios mentionnés ci-avant.

2.4

Indicateurs de durabilité

Exposition aux énergies fossiles

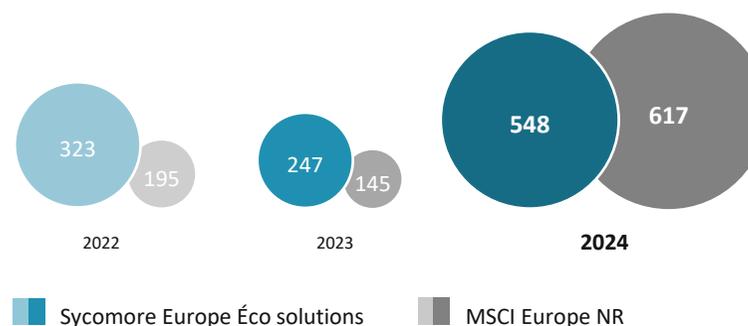
Sycomore Europe Éco Solutions **exclut a priori l'exploration, l'extraction, le raffinage, la génération d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie fossiles** (charbon, pétrole et gaz). Néanmoins, il existe une exposition résiduelle à certaines énergies fossiles lorsqu'elles représentent une activité marginale ou en cours de sortie pour l'entreprise. Ainsi, la part des encours du fonds dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles au sens du Règlement SFDR est de **0.14% à fin 2024 soit 0.5 million d'euros (3.3% pour le benchmark)**. Cette exposition est associée à des investissements dans **ERG, Verbund, UPM, Veolia Environnement, E.ON** et **SPIE**. Elle correspond à 0.035% à une exposition au pétrole et 0.106% à du gaz. L'exposition aux énergies fossiles est une thématique d'engagement que nous pouvons porter auprès de ces entreprises.



Empreinte carbone

Nous avons fait le choix, depuis 2015, de ne publier les empreintes carbone de nos fonds qu'à titre indicatif. Ces dernières n'influencent pas directement nos décisions d'investissement. En effet, si la connaissance de l'empreinte carbone d'une entreprise permet de quantifier et prioriser ses propres efforts de réduction, **l'utilisation de l'empreinte carbone agrégée présente de nombreuses limites** explicitées dans notre [stratégie Capital Naturel](#).

À fin 2024, l'empreinte carbone moyenne pondérée de Sycomore Europe Éco Solutions est de **548 tonnes équivalentes de CO₂ par million d'euros de valeur d'entreprise** versus 617 teqCO₂/M€ de valeur d'entreprise pour son indice de référence. Les entreprises les plus contributrices à cette empreinte sont **Nexans, Knorr-Bremse, ABB** et **Veolia Environnement**. Les entreprises les moins contributrices à cette empreinte sont **Nemetschek, Redeia** et **Verbund**. À noter que la prise en compte du scope 3 aval résulte d'une empreinte carbone plus faible pour le fonds que pour son indice.

ÉMISSIONS EN TONNES ÉQUIVALENTES DE CO₂

Source 2022 et 2023: Trucost/S&P Global sur le périmètre du GHG Protocol et couvrant les scopes 1, 2 et 3 amont.
Source 2024 : changement de la source vers MSCI, et ajout du scope 3 aval.
Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 97% / Taux de couverture 2024 en poids de l'indice : 98%.

2.4 Indicateurs de durabilité

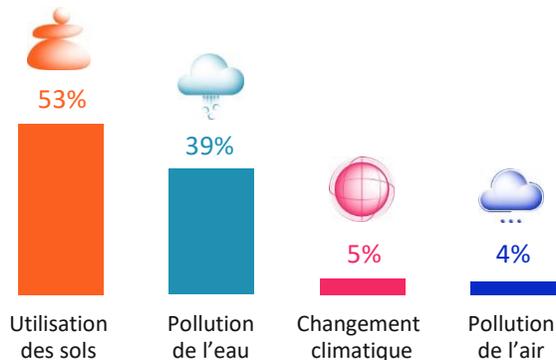
Empreinte biodiversité

La *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) est une métrique développée par Iceberg Data Lab afin de modéliser l'empreinte biodiversité des entreprises à partir de leurs principales sources de pollution. Elle vise à **intégrer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur** (scopes 1, 2 et 3). Ces éléments sont agrégés dans une empreinte exprimée en unité de surface, le m²-MSA, pour *Mean Species Abundance*, soit l'abondance moyenne des espèces, exprimant la surface équivalente maintenue artificialisée par l'activité de l'entreprise en année N. La methodologie complète est disponible en ligne.

À fin 2024, le taux de couverture des entreprises dans Sycomore Europe Éco Solutions est de 99%, 98% pour son indice de référence. L'empreinte biodiversité du fonds s'établit à -68m².MSA par k€ investis (contre -48m².MSA/k€ investis pour son indice de référence).

Cette empreinte est constituée de quatre impacts identifiés, associés aux pressions respectives sur la biodiversité **générées par les activités économiques des entreprises** dans leur chaîne de valeur : l'**utilisation des sols**, les **émissions de gaz à effet de serre**, les **rejets de polluants atmosphériques** et de **polluants dans l'eau**.

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DU FONDS

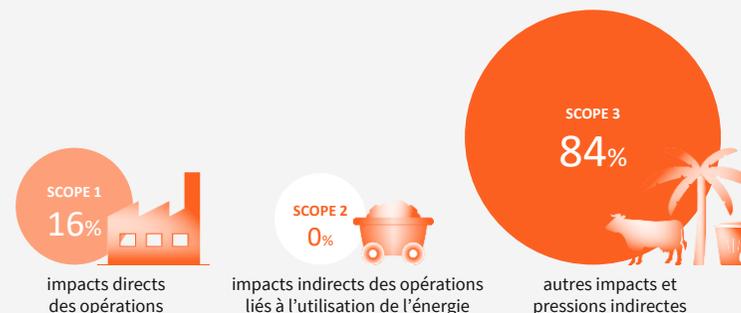


Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 99%.



De même, l'empreinte nous permet de distinguer la source de ces impacts, tout au long de la chaîne de valeur des entreprises concernées. En moyenne, sur les valeurs du portefeuille couvertes, les impacts se répartissent ainsi :

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ SELON LES SCOPES



À l'instar de l'empreinte carbone, l'empreinte biodiversité d'un fonds **reflète principalement son allocation sectorielle**. Dans le cas de Sycomore Europe Éco Solutions, le secteur contribuant le plus à cette empreinte est le secteur de l'**industrie** avec la contribution notable de **Nexans**, **Aurubis**, **Prysmian**. Les entreprises en lien avec l'exploitation du bois et les emballages tels que **Stora Enso**, **UPM** et **Smurfit Westrock** ont également des empreintes biodiversité élevées tout comme **Novonesis**, acteur des biosolutions pour l'alimentation, la santé et l'environnement.

Compte tenu de la couverture limitée du portefeuille par cet indicateur mais également des évolutions méthodologiques de la CBF (dont nous sommes parties prenantes en tant que membre du *steering committee*), nous communiquons cet indicateur à titre purement informatif et dans un effort continu d'exploration des modélisations de l'impact biodiversité de notre portefeuille.

2.4

Indicateurs de durabilité

Social

Contribution sociétale des produits et services

Nous apprécions l'impact de nos investissements sur les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale (CS). Évaluée sur une échelle de **-100%** à **+100%**, la Contribution Sociétale des produits & services est une **métrique quantitative**, agrégeant les contributions positives et négatives des activités d'une entreprise en les pondérant de leur contribution au chiffre d'affaires. Elle s'articule autour de **deux piliers** :

- Les offres de produits et/ou services **pour les populations vulnérables** ;
- Les offres de produits et/ou services qui **contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, de la sécurité et du bien-être**.

Elle est évaluée selon des **référentiels sectoriels** définis par nos analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies¹⁶.

À fin 2024, la Contribution Sociétale des produits & services des entreprises en portefeuille s'établit à **+32%** contre **+26%** pour **l'indice de référence du fonds**. Elle a légèrement baissé depuis 2021 pour le fonds alors qu'elle est restée relativement stable pour l'indice sur la même période. Cette contribution sociétale significativement positive et supérieure à l'indice s'explique par une surexposition du fonds à des entreprises offrant des produits et services essentiels comme l'accès à l'eau, à l'énergie, aux transports ou encore à la gestion des déchets.

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION SOCIÉTALE DU FONDS PAR RAPPORT À CELLE DE SON INDICE

-100%

+100%



Contribution sociétale neutre

UPM-KYMMENE OYJ (CS -1%) est une entreprise finlandaise spécialisée dans la production de papier, de pâte à papier et d'autres produits forestiers, ainsi que dans la bioénergie. La société **Smurfit Westrock (CS +3%)** est un leader mondial dans la fourniture de solutions d'emballage à base de papier, mettant l'accent sur des pratiques durables en utilisant des ressources renouvelables et des matériaux recyclés. L'entreprise privilégie l'innovation dans la conception d'emballages écologiques pour réduire l'impact environnemental et promouvoir les principes de l'économie circulaire.



Contribution sociétale très positive

Alstom (CS +84%) : le train contribue à l'amélioration de la qualité de l'air (Santé et Sécurité) et permet la circulation dans et entre les villes tout en décongestionnant les déplacements (Progrès économique & humain). **Shimano (CS +67%)** : le vélo a une contribution très positive sur le facteur santé (Santé & Sécurité) et est en parallèle un mode de transport accessible à tous (Accès & Inclusion). **CAF (CS +75%)** est une entreprise espagnole d'ingénierie qui fabrique des véhicules et équipements ferroviaires, en se concentrant sur des solutions de mobilité durable pour réduire l'impact environnemental.



¹⁶ Plus d'information sur la méthodologie disponible dans notre [stratégie Capital Sociétal](#).

2.4 Indicateurs de durabilité

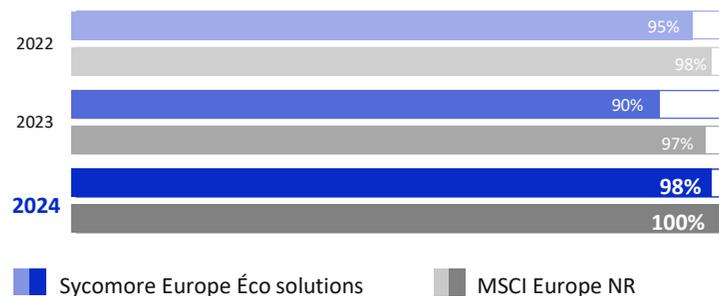
Politique de droits humains

Les droits humains englobent les **droits des employés** mais aussi, plus généralement, ceux des communautés locales et acteurs civils **touchés par les opérations ou activités d'une entreprise**. Ils font l'objet d'une **politique** dédiée définie en 2020 à l'échelle de Sycomore AM.

En cohérence avec les Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), notre évaluation du respect des droits humains d'une entreprise considère, au-delà de la définition d'une politique en la matière, **les processus de diligence raisonnable mis en place par l'entreprise, l'identification des risques saillants auxquels elle est exposée, ainsi que la présence de mécanismes de réparation**.

En 2024, la part des entreprises du fonds ayant formalisé une politique en matière de droits humains s'est établie à **98%**, légèrement **en dessous de l'indice** (100%). Cette thématique fait régulièrement l'objet d'actions d'engagement. En particulier, depuis 2022 nous participons aux travaux du **Forum pour l'Investissement Responsable** ayant abouti à la définition d'une grille d'analyse flash sur l'exposition des entreprises au travail forcé et au travail des enfants. Nous avons poursuivi cette initiative en 2024 avec une phase d'engagements auprès de plusieurs entreprises.

PART D'ENTREPRISES AYANT UNE POLITIQUE DE DROITS HUMAINS



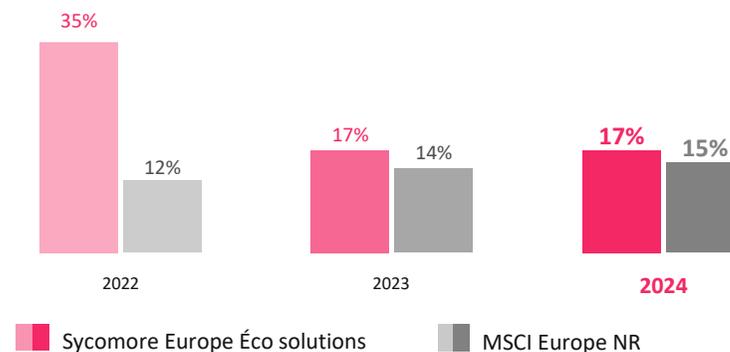
Données 2022 et 2023 : Bloomberg.
Données 2024 : MSCI. Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2024 en poids de l'indice : 99%.

Croissance des effectifs

La **capacité d'une entreprise à générer de l'emploi** est appréciée selon l'évolution, positive ou négative, des effectifs cumulés sur les 3 derniers exercices. L'indicateur présenté intègre les évolutions d'effectifs liées à des cessions ou acquisitions.

En 2024, l'évolution positive des effectifs des entreprises en portefeuille (+17% sur trois ans pour le fonds contre +15% pour l'indice de référence) témoigne du **dynamisme** de certaines entreprises investies. On observe également de bonnes dynamiques de création d'emplois sur le marché attractif des technologies de transition, à l'instar des producteurs d'électricité renouvelable (**Neoen** et **EDP Renovaveis**). On observe également cette dynamique chez des acteurs des solutions de traitement de l'air et des systèmes de refroidissement (**Munters**) ou encore des emballages (**SIG Group**). Le fonds est également investi dans de grands groupes français pour lesquels la croissance des effectifs sur les trois dernières années a été négative (**Renault**, **Saint Gobain**).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 3 ANS



Données 2022 et 2023 : Bloomberg.
Données 2024 : MSCI. Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 100% / Taux de couverture 2024 en poids de l'indice : 99%.

2.4

Indicateurs de durabilité

Gouvernance

Diversité de genre

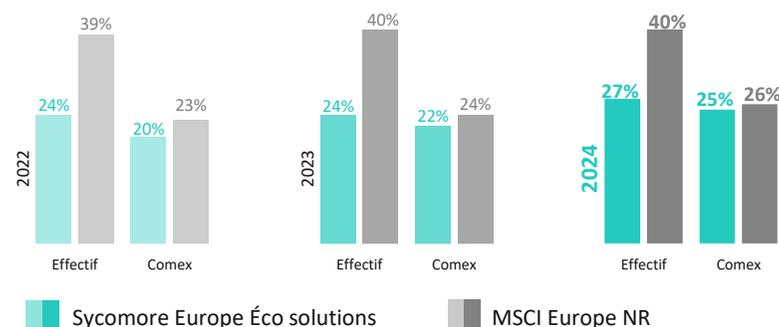
La diversité est un **facteur-clé de succès des dispositifs de gouvernance** et de prise de décisions au sein des organisations. Le McKinsey Global Institute a estimé que si chaque pays atteignait le niveau d'égalité des sexes du pays le plus avancé de sa région, cela ajouterait **12 000 milliards de dollars** au PIB mondial d'ici 2025¹⁷. Nous avons donc choisi d'analyser la représentation des femmes au sein du comité exécutif et dans l'effectif global comme indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances.



En 2024, le taux de féminisation du comité exécutif des entreprises du fonds Sycomore Europe Éco Solutions est de **25%**, **légèrement inférieur au niveau de l'indice** (26%). La part des femmes dans l'effectif est de **27%**, également en **deçà de l'indice de référence** (40%). Cet écart résulte de la forte disparité sectorielle entre l'indice et le fonds, ce dernier étant davantage exposé aux sociétés industrielles avec des taux de féminisation plus faible.

Certaines entreprises, comme **Arcadis, Legrand, Schneider Electric, Novonesis, Lhyfe** ou **Saint-Gobain** ont plus de 30% de femmes dans leurs comités de direction : elles sont 11 au total. D'autres affichent des écarts particulièrement importants entre la féminisation de leurs effectifs et celle de leur comité de direction comme **ERG** ou encore **Rockwool**. Depuis plusieurs années, nous échangeons avec les entreprises de notre univers d'investissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de diversité et de promotion des femmes à tous les niveaux des organisations et sommes à ce titre membre co-fondateur du Club 30% France et membre du Club 30% Allemagne initié fin 2023.

FÉMINISATION DES EFFECTIFS ET DU COMITÉ EXÉCUTIF



¹⁷McKinsey Global Institute, "The Power of Parity: how advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth", 2015.

Données 2022 et 2023 : Bloomberg.

Données 2024 : MSCI.

Taux de couverture 2024 en poids du fonds : 97% pour le comex et 98% pour les effectifs.

03 Engagements et votes

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à **améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité**, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme.

C'est un élément-clé de la mise en œuvre de notre mission, et en particulier de notre **premier objectif statutaire** qui vise à **mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale de nos investissements**.

« Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. **Notre mission : humaniser l'investissement.** »

Notre démarche d'engagement actionnarial est détaillée dans notre [politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#). Elle s'appuie sur des actions d'engagement individuel lors d'échanges que nous avons avec l'exécutif des entreprises tout au long de l'année ou avec le conseil d'administration en amont des assemblées générales, et des actions collaboratives. Pour plus d'information sur les coalitions d'investisseurs dont Sycomore AM fait partie, consulter le [Rapport de durabilité et d'engagement actionnarial de Sycomore AM](#).

Une fois les axes d'engagement formalisés, **nous suivons les progrès des entreprises** et pouvons actionner différents leviers dits « d'escalade » dans le but d'**augmenter la probabilité de succès de l'engagement**.

3.1 Nos actions d'engagement

En 2024, nous avons formalisé et **partagé 60 axes d'amélioration** auprès de **15 entreprises en portefeuille** (contre 39 axes à 11 entreprises en 2023). Près de 87% de ces engagements ont été menés dans le cadre de dialogues individuels alors que les 13% restants ont été menés dans le contexte d'actions d'engagement collaboratives.



Parmi les engagements initiés en 2024, **38%, soit 23 engagements**, concernent directement la **gouvernance de l'entreprise** (pilier I de l'analyse [SPICE](#)). Les principaux sujets abordés ont été la **composition et le fonctionnement des conseils d'administration** et la **rémunération des dirigeants**, en particulier la **transparence** des rapports de rémunération et l'**alignement des critères de rémunération** avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

27% des engagements, soit 16 engagements, ont concerné la **gestion du capital humain** au sein des entreprises en portefeuille. Une part importante de ces dialogues vise la diversité de genre à tous les niveaux des organisations. Dans le cadre du Club 30% France, en 2024, nous avons échangé avec les entreprises STMicroelectronics et [SPIE](#) ce qui a donné lieu à plusieurs axes d'engagement notamment autour du *gender pay gap* (voir la partie 3).

20% des engagements, soit 12 engagements, ont porté sur les **enjeux environnementaux** et plus particulièrement sur les stratégies Climat des entreprises et leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ces engagements ont eu lieu à l'occasion de dialogues individuels, avec **Befesa**, **Nexans**, **Renault** et **Séché Environnement** par exemple. La liste des entreprises du portefeuille Sycomore Europe Éco Solutions avec lesquelles nous avons engagé un dialogue en 2024 est disponible en [annexe](#).

3.1

Nos actions d'engagement

Controverses et engagement

Des **axes d'amélioration** ont été communiqués à plusieurs entreprises à l'occasion de dialogues initiés dans le cadre de **controverses** :

- Suite à un accident grave de personnes survenu au Gabon en 2024, nous avons encouragé **Spie** à améliorer l'inclusion des critères d'accidentologie, en particulier en cas de décès, chez les employés ou les sous-traitants.
- Nous avons également encouragé **Renault** à accroître ses ressources d'audit internes de ses fournisseurs suite à la controverse liée à la mine de Bou Azzer au Maroc : le groupe avait signé un partenariat avec l'exploitant Managem ([plus d'information page 26](#)).

Si les échanges que nous avons eus nous ont en général confortés sur les mesures prises par les entreprises pour limiter les risques mis en évidence par ces controverses, ils ont été l'occasion d'**approfondir des enjeux ESG matériels** pour ces entreprises et de les encourager à **être plus transparentes** sur les actions déployées pour limiter les impacts négatifs associés à ces risques.

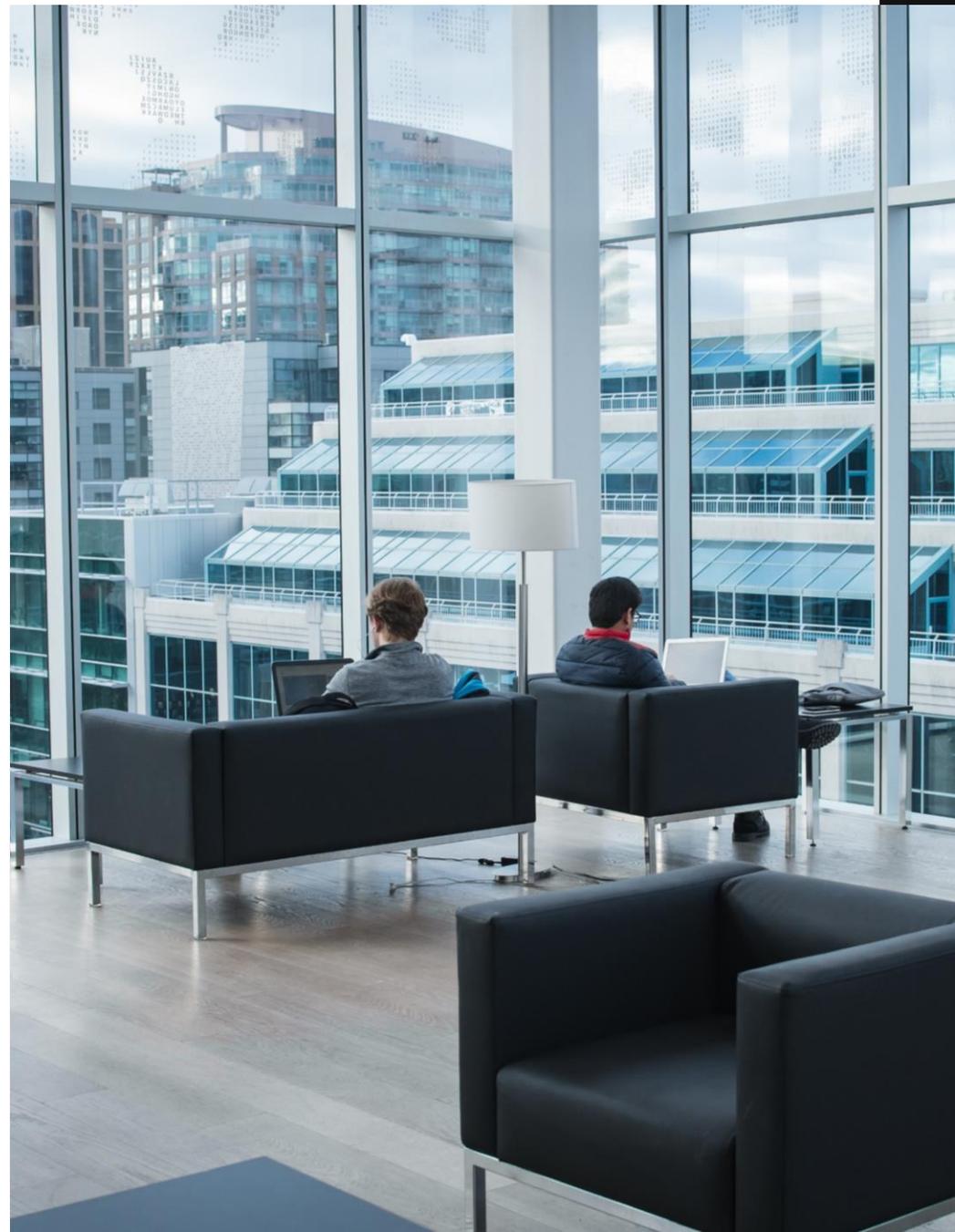
Suivi des progrès

23
actions
d'engagement
évaluées
en 2024

74% de progrès observés sur ces 38 actions d'engagement

39% des actions d'engagement toujours ouvertes

Nous avons également réalisé un suivi de **23 axes d'amélioration transmis au cours des années précédentes à 15 entreprises** en portefeuille et avons constaté des progrès, répondant partiellement ou entièrement à l'objectif fixé, sur **74%** de ces axes.



3.1

Nos actions d'engagement

NOTRE ENGAGEMENT
COLLABORATIF AVEC LE

En 2020, nous avons participé à la création de l'antenne française du 30% Club Investor Group. Après deux ans d'existence, ce mouvement continue d'encourager la représentation des femmes au sein des équipes dirigeantes des entreprises de l'indice SBF 120 à un minimum de 30% d'ici 2025, et plus largement à promouvoir la diversité de genre à tous les niveaux des organisations, ainsi que la transparence sur ce sujet. Notre intention n'est pas de fixer des quotas obligatoires mais d'encourager les entreprises qui déploient des démarches volontaires en vue de mettre en œuvre un changement significatif et durable.

En 2024, les investisseurs de la coalition ont initié ou poursuivi un dialogue avec 19 entreprises du SBF 120, appuyés notamment d'une liste d'indicateurs développés par le Club. Sur ces 19 entreprises, Sycomore mène l'engagement sur 2 d'entre elles et suit les activités d'engagement avec les autres au cas par cas. La plupart des entreprises que nous avons rencontrées sont convaincues de l'importance de la diversité des genres au sein de leurs organisations et nous observons qu'une dynamique positive est en train d'émerger sous la forme de plans d'action et d'objectifs ciblés. Nous identifions toujours des axes de progrès : sur la transparence autour de ces plans, et en particulier les groupes/niveaux hiérarchiques concernés ou encore l'importance de calculer et de publier un écart de rémunération hommes -femmes sur un périmètre représentatif des effectifs (la CSRD devrait aider sur ce second point en particulier). Néanmoins, dans une année difficile en raison l'environnement politique et économique incertain, nous sommes satisfaits de constater que les entreprises ont maintenu leurs engagements et volonté de dialogue sur ces sujets, avec un réel intérêt pour le partage de bonnes pratiques. Plus de détails sont disponibles dans le quatrième rapport d'activité publié par le Club.



Plus de détails sont disponibles dans le quatrième rapport d'activité publié par le Club.

FOCUS SUR NOTRE ENGAGEMENT AU SUJET
DU CAPITAL HUMAIN AVEC

En tant qu'investisseur support pour l'entreprise SPIE, Sycomore AM a participé aux échanges menés avec l'entreprise au cours de l'année 2024 dans le contexte du Club 30% France pour mieux comprendre les pratiques de l'entreprise en lien avec la diversité. En lien avec cette thématique, les principaux **axes d'amélioration** que nous avons identifiés et partagés à l'entreprise sont :

- Publier une approche détaillée et multidimensionnelle pour recruter davantage de femmes, y compris dès le plus jeune âge
- Établir un objectif d'au moins 20 % de femmes dans les programmes de formation au leadership, ainsi qu'au moins une femme dans la liste de candidats proposée par les cabinets de recrutement pour les postes de direction
- Établir des discussions avec le Comité d'Entreprise Européen deux fois par an pour partager les initiatives et recueillir leur point de vue
- Publier l'écart de rémunération entre les sexes ajusté et non ajusté, la répartition par sexe des salariés à temps partiel, le score par pilier de l'index français de l'égalité professionnelle

En complément des échanges avec SPIE auxquels Sycomore AM a participé dans le cadre du Club 30% France, plusieurs rencontres et communications ont eu lieu au cours de l'année 2024, notamment en marge de l'Assemblée Générale et dans le contexte des deux accidents graves ayant engendré plusieurs décès au Gabon et au Mexique en 2024. Nous avons notamment partagé des questions concernant la performance du groupe en matière de santé-sécurité, qui influence la rémunération variable de court terme du PDG. Nous avons en particulier encouragé l'entreprise :

1. à intégrer une condition sur l'absence d'accident mortel pour le déclenchement du bonus associé à la performance en matière de sécurité et ;
2. à améliorer la collecte et le reporting de données d'accidentologie sur la population des sous-traitants.



3.1

Nos actions d'engagement

NOTRE ENGAGEMENT
COLLABORATIF AVEC LE



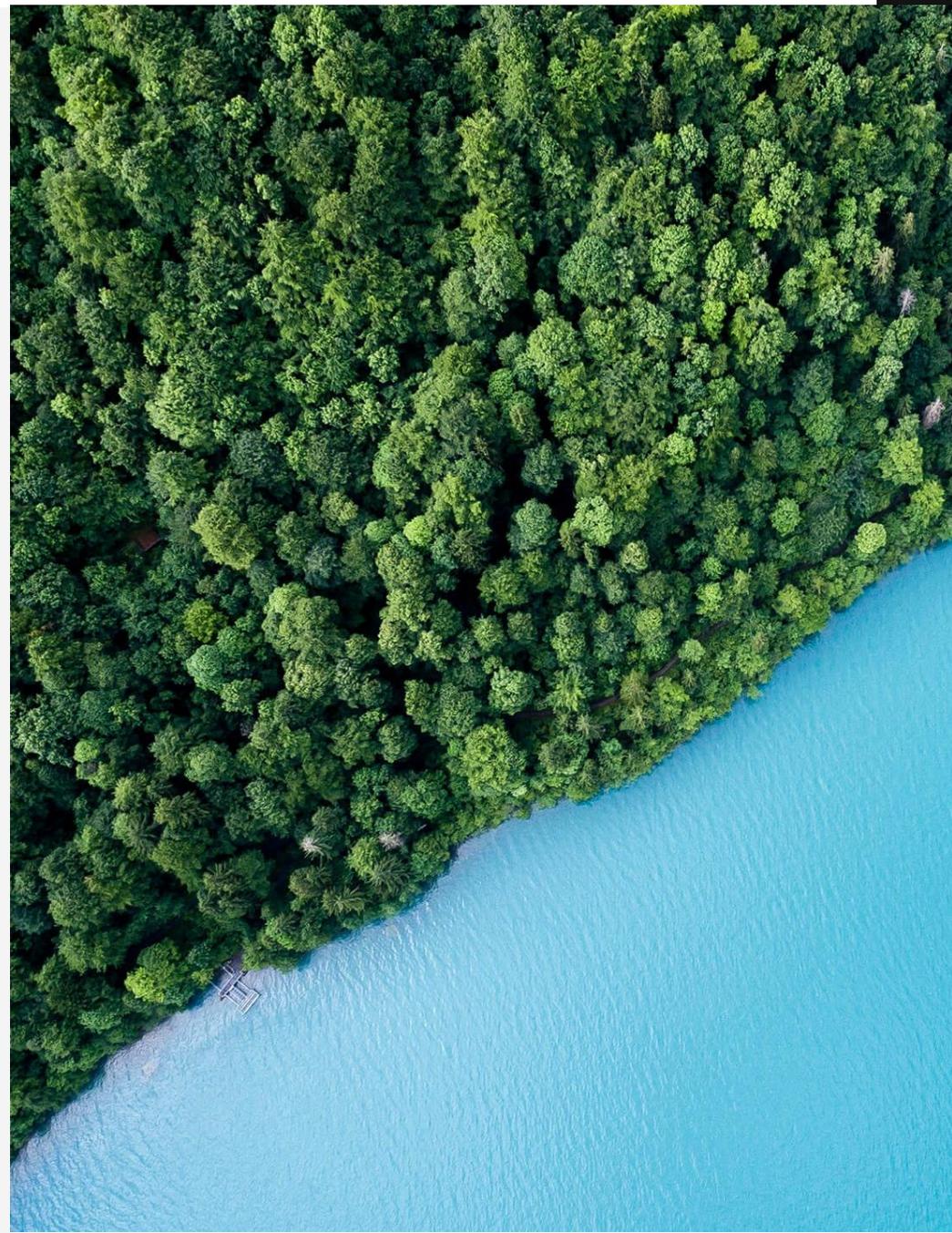
En 2024, nous avons continué de prendre part à l'initiative **Net Zero Engagement Initiative** (NZEI) lancée en mars 2023 et coordonnée par l'IIGCC. L'initiative vise à engager auprès de sociétés, au-delà des 169 plus gros émetteurs mondiaux visés par la liste Climate Action 100+, afin qu'elles établissent des stratégies permettant de réduire leurs émissions conformément à l'**Accord de Paris**, et qu'elles contribuent à l'atteinte de la **neutralité carbone collective** (à l'échelle de la planète). Cet engagement vise à inciter les entreprises à développer des plans de transition net zero cohérent avec les critères du **Net Zero Investment Framework** (NZIF).

Ces plans doivent comprendre à minima :

- Un engagement d'alignement au Net Zero collectif réaliste
- Des objectifs de réductions des émissions de GES à court, moyen, long-termes
- Un suivi des performances des émissions de Gaz à effet de serre
- Une stratégie de décarbonation crédible et cohérente

Depuis son lancement, **160 entreprises ont reçu des lettres personnalisées** de la part d'investisseurs soulignant les attentes de ces derniers à l'égard d'un plan crédible de transition vers le net zéro. Ces lettres sont ensuite suivies d'un engagement de la part de signataires de la NZEI, entreprise par entreprise.

Sept entreprises auxquelles le fonds a été exposé en 2024 sont ciblées par cette initiative : **Elia Group, Orsted, Schneider Electric, Umicore, UPM-Kymmene, Verbund et EDP Renovaveis**. Nous avons à ce titre eu un échange avec Elia Group sur un renforcement des objectifs de décarbonisation ainsi que sur les moyens mis en œuvre par la société.



3.1

Nos actions d'engagement

NOTRE ENGAGEMENT AVEC **RENAULT**

Renault est une conviction forte de notre fonds. Nous avons eu un dialogue très fourni avec le management tout au long de l'année. Nous avons notamment abordé les thématiques suivantes :

La politique de rémunération de Luca de Meo présentée à l'assemblée Générale 2024

Nous saluons le **dialogue de très grande qualité** que nous avons eu notamment avec le Président du Conseil d'Administration du groupe au sujet de l'évolution de la rémunération du Directeur Général, ainsi que de la rémunération exceptionnelle en actions qui devrait lui permettre de bénéficier en 2028 d'actions, au titre de son 2^{ème} mandat (soit pour la période allant de 2024 à 2028).

Bien que la politique de rémunération proposée à l'assemblée générale 2024 excède le plafond qui est présent dans notre politique de vote, il nous a semblé justifié de faire une exception à notre politique. Nous avons **voté en faveur de la politique de rémunération proposée pour le Directeur Général**, au vu :

- des **différents éléments qui nous ont été exposés par M. J-D Sénard**, notamment en termes de positionnement au sein du panel de référence (rémunération totale dans le bas du deuxième quartile du panel),
- des **performances financières** récentes et attendues liées au plan de redressement mis en place par M. Luca De Meo (avec notamment un abaissement du point mort de 50% entre 2019 et 2022, le retour à une trésorerie nette positive en 2022, un résultat opérationnel 2023 en progression de plus de 13%, une marge opérationnelle de 7.9% contre une prévision initiale supérieure à 6%) et le retour du paiement du dividende en 2023),
- et de notre **volonté en tant qu'actionnaire de soutenir le Directeur Général** et la poursuite du déploiement de la stratégie du groupe.

La controverse liée à la mine de cobalt de Managem au Maroc

Dans le cadre de la construction d'une chaîne de valeur des batteries plus durable, **Renault a signé en 2022 un accord avec Managem**, au Maroc, pour un approvisionnement en cobalt bas carbone, provenant de la mine de Bou Azzer. Ce contrat devait être opérationnel à partir de 2025.

Fin 2023, plusieurs organes de presse se sont fait l'écho d'une pollution du site à l'arsenic ainsi que du détournement de ressources en eau pour exploiter la mine au détriment des populations locales.

Nous avons eu un dialogue avec Renault afin de comprendre quelles procédures de contrôle avaient été mises en place lors de la sélection de Managem comme fournisseur de cobalt. Managem répondait à de nombreux critères avec notamment une note Ecovadis de 63, au-dessus du niveau de notation minimal de 48 requis par le groupe. Managem avait par ailleurs adhéré au réseau IRMA, un des rares programmes de certification de mines, couvrant à la fois un volet environnemental et sociétal. Enfin, la mine de Bou Azzer était certifiée ISO.

Un audit externe a été réalisé par Managem au cours de l'été 2024 et un plan d'action correctif a été mis en place.

Renault a lancé un processus de Due Diligence qui comprend un audit sur site mené par un tiers indépendant, tout en tenant compte des actions déjà entreprises par Managem. Cette due diligence sera finalisée avant le début de la production industrielle du sulfate de cobalt. En cas de non-conformité, des mesures correctives et d'atténuation complémentaires seront prises. Nous suivrons ces différents éléments avec attention.

La politique environnementale du groupe

Renault a comme objectif d'**atteindre la neutralité carbone en Europe en 2040 et dans le monde en 2050**, notamment grâce à l'électrification des véhicules, le développement de la mobilité partagée, le déploiement des technologies hybrides sur l'ensemble de ses marques, l'amélioration des performances des batteries et le renforcement de l'économie circulaire.

Nous avons entamé un dialogue avec le groupe sur ses objectifs de réduction de ses émissions, notamment en ce qui concerne le scope 3, qui représente 99% de ses émissions. Renault a pour objectif une réduction de 27.5% en 2030 par rapport à 2019. La cible 2030 en valeur absolue devrait être publiée dans le courant de l'année 2025.

En 2025, nous poursuivons le dialogue avec l'entreprise. Les sujets d'échange portent notamment sur la politique de rémunération du Directeur Général, la stratégie du groupe en termes d'implantation de ses sites de production, ainsi que ses objectifs de réductions des émissions.

Nous avons également pris note du fait que le groupe était toujours dans l'attente de la validation par SBTi du référentiel automobile, qui devrait permettre, par la suite, une nouvelle validation des objectifs de Renault sur le scope 3.

3.2

Nos votes en assemblées générales

Afin de participer activement à la démocratie actionnariale, nous votons systématiquement aux assemblées générales (AG) de l'ensemble des entreprises en portefeuille. En 2024, nous avons ainsi voté à 100% des assemblées générales en portefeuille :

54 AG avec droits de votes

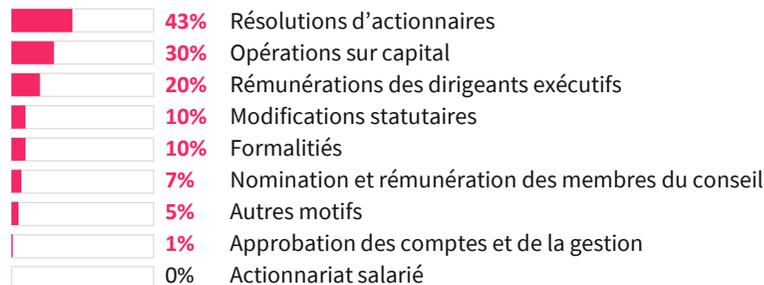
69% des AG avec au moins un vote contre

948 résolutions

12% de votes contre

Part des votes négatifs

Thèmes



Le taux de contestation moyen est de 12%. Comme le montre le graphique, les niveaux de contestation les plus importants ont porté sur les résolutions d'actionnaires (43%), les opérations sur capital (30%) et la rémunération des dirigeants (20%).



Concernant les **opérations sur capital**, nous veillons à l'intérêt des actionnaires minoritaires dans les autorisations demandées en assemblée générale.



Concernant les **rémunérations**, nous sommes particulièrement vigilants à l'alignement des rémunérations des dirigeants avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, notamment via l'intégration de critères ESG, à la modération des rémunérations perçues et à la transparence des politiques et rapports de rémunération.



Au total, **8 résolutions portaient sur des thèmes de durabilité**. Nous avons soutenu l'ensemble de ces résolutions. Sycomore AM a notamment voté en faveur des rapports de responsabilité sociétale de **ABB, Acciona, CAF, EDP Renovaveis et SIG Group**. Nous avons déjà soutenu les rapports d'**Acciona** et **CAF**. D'autres résolutions soutenues concernaient des aides et donations faites par les entreprises, comme chez **Rockwool**, en soutien à l'Ukraine, ou encore chez **UPM**.



Au total, **7 résolutions d'actionnaires** ont été votés en 2024. 6 concernaient l'entreprise **ERG** (dont 2 votes contre) et portaient sur la **rémunération des membres des comités et des administrateurs au Conseil** ou encore le **choix du nombre d'administrateurs**. L'autre résolution d'actionnaires voté en 2024 a été soumise pour **Prysmian** et portait sur la **composition du Conseil d'administration de l'entreprise**. Sycomore AM a voté contre cette résolution et a soutenu celle portée par le management de l'entreprise.

04 Annexes

INVENTAIRE DES ENTREPRISES INVESTIES AU SEIN DU FONDS SYCOMORE EUROPE ÉCO SOLUTIONS AU 31.12.2024.

Les émetteurs investis à fin 2024 ayant fait l'objet d'un engagement au cours de l'année ont représenté 33% du portefeuille en poids.

ENTREPRISE	CODE ISIN	POIDS EN PORTEFEUILLE	NEC ¹⁸	Cible SBTI	CS ¹⁹	INVESTISSEMENT DURABLE	ENGAGEMENT PAR PILIER SPICE ²⁰
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	5,33%	6%	1.5°C	39%	Environnement et Social	
VEOLIA ENVIRONNEMENT	FR0000124141	4,84%	47%	1.5°C	38%	Environnement et Social	
PRYSMIAN SPA	IT0004176001	4,31%	31%	1.5°C	24%	Environnement et Social	
E.ON SE	DE000ENAG999	4,14%	25%	1.5°C	25%	Environnement	
SMURFIT WESTROCK PLC	XS2388182573	4,13%	39%	Well-below 2°C	3%	Environnement	
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	FR0000125007	3,93%	10%	1.5°C	32%	Environnement et Social	Environment, Investors, People
ARCADIS NV	NL0006237562	3,80%	22%	1.5°C	30%	Environnement	Environment, People
NEOEN SA	FR0011675362	3,51%	81%	X	53%	Environnement et Social	Society&Suppliers
NEXANS SA	FR0000044448	3,01%	12%	1.5°C	42%	Environnement et Social	Environment, Investors, People
NOVONESIS	DK0060336014	3,00%	10%	1.5°C	25%	Environnement	
ASML HOLDING NV	NL0010273215	3,00%	12%	1.5°C	27%	Environnement et Social	Investors, Society&Suppliers
KINGSPAN GROUP PLC	IE0004927939	2,84%	42%	1.5°C	22%	Environnement et Social	
SIG GROUP AG	CH0435377954	2,82%	28%	1.5°C	22%	Environnement et Social	Clients, Environment, Investors
INFINEON TECHNOLOGIES AG	DE0006231004	2,70%	17%	Committed	32%	Environnement et Social	Society&Suppliers
KNORR-BREMSE AG	DE000KBX1006	2,67%	33%	X	70%	Environnement et Social	
LEGRAND SA	FR0010307819	2,55%	16%	1.5°C	33%	Environnement et Social	
RENAULT SA	FR0000131906	2,39%	15%	2°C	34%	Environnement et Social	Clients, Environment, Investors
NEMETSCHKE AKT	DE0006452907	2,26%	21%	X	22%	Environnement	
EDP RENOVAVEIS SA	ES0127797019	2,09%	96%	Committed	53%	Environnement et Social	
ELIA GROUP SA/NV	BE0003822393	2,03%	43%	Well-below 2°C	25%	Environnement et Social	Investors, People
SPIE SA	FR0012757854	2,01%	15%	1.5°C	31%	Environnement et Social	Investors, People, Society&Suppliers
ERG SPA	IT0001157020	1,92%	94%	1.5°C	51%	Environnement et Social	
MUNTERS GROUP AB	SE0009806607	1,92%	15%	Committed	19%	Environnement	
UPM-KYMMENE OYJ	FI0009005987	1,84%	69%	1.5°C	-1%	Environnement	

¹⁸ NEC pour Net Environmental Contribution : mesure, sur une échelle de -100% à +100%, pour chaque entreprise, de la contribution de son offre de produits et services aux défis de la transition écologique. ¹⁹ CS pour Contribution Sociétale des produits et services : mesure, sur une échelle de -100% à +100%, pour chaque entreprise, de la contribution de son offre de produits et services aux défis sociétaux. ²⁰ SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment : note fondamentale des entreprises intégrant les enjeux ESG, sur une échelle de 1 à 5 où 5 est la meilleure note. Notre politique d'intégration ESG détaille les éléments pris en compte dans notre modèle d'analyse fondamentale SPICE.

04

Annexes

ENTREPRISE	CODES ISIN	POIDS EN PORTEFEUILLE	NEC ¹⁸	Cible SBTi	CS ¹⁹	INVESTISSEMENT DURABLE	ENGAGEMENT PAR PILIER SPICE ²⁰
ROCKWOOL A/S	DK0010219153	1,80%	45%	Well-below 2°C	37%	Environnement et Social	
WIENERBERGER AG	AT0000831706	1,77%	17%	X	0%	Environnement et Social	
REDEIA CORP SA	XS2552369469	1,69%	52%	1.5°C	31%	Environnement et Social	
ABB LTD	CH0012221716	1,66%	11%	1.5°C	25%	Environnement	
SHIMANO INC	JP3358000002	1,61%	79%	X	67%	Environnement et Social	
BEFESA SA	LU1704650164	1,55%	47%	X	50%	Environnement et Social	Environment, Investors, People
REXEL SA	FR0010451203	1,52%	11%	1.5°C	27%	Environnement et Social	
ANDRITZ AG	AT0000730007	1,51%	27%	Committed	20%	Environnement	
STMICROELECTRONICS NV	NL0000226223	1,50%	25%	1.5°C	33%	Environnement et Social	People
RENEWI PLC	GB00BNR4T868	1,33%	81%	Committed	50%	Environnement et Social	
STORA ENSO OYJ	XS2629064267	1,05%	37%	1.5°C	-2%	Environnement	
VERBUND AG	AT0000746409	1,01%	93%	X	43%	Environnement et Social	
DEME GROUP	BE0974413453	1,01%	42%	X	X	Environnement	
ACCIONA SA	ES0125220311	0,94%	65%	1.5°C	27%	Environnement et Social	
CAF	ES0121975009	0,86%	97%	1.5°C	75%	Environnement et Social	
SECHE ENVIRONNEMENT	FR0000039109	0,85%	70%	Well-below 2°C	65%	Environnement et Social	Environment, Investors, People
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	XS2597973812	0,85%	100%	1.5°C	55%	Environnement et Social	
AURUBIS AG	DE0006766504	0,78%	11%	1.5°C	36%	Environnement et Social	
MERSEN	FR0000039620	0,70%	11%	X	5%	Environnement	
LHYFE SAS	FR0014009YQ1	0,48%	84%	X	50%	Environnement et Social	
ALSTOM	FR0010220475	0,48%	78%	1.5°C	84%	Environnement et Social	

ENTREPRISES ENGAGÉES EN COURS D'ANNÉE ET SORTIES DE PORTEFEUILLE AU 31.12.2024

ENTREPRISE	ENGAGEMENT PAR PILIER SPICE ²⁰
AFYREN	Investors
ALFEN	Investors, People

¹⁸ NEC pour Net Environmental Contribution : mesure, sur une échelle de -100% à +100%, pour chaque entreprise, de la contribution de son offre de produits et services aux défis de la transition écologique. ¹⁹ CS pour Contribution Sociétale des produits et services : mesure, sur une échelle de -100% à +100%, pour chaque entreprise, de la contribution de son offre de produits et services aux défis sociétaux. ²⁰ SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment : note fondamentale des entreprises intégrant les enjeux ESG, sur une échelle de 1 à 5 où 5 est la meilleure note. Notre politique d'intégration ESG détaille les éléments pris en compte dans notre modèle d'analyse fondamentale SPICE.

INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES DU RÈGLEMENT DIT « SFDR » PORTANT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS AU 31.12.2024

Ces indicateurs sont consolidés à l'échelle du fonds, les données de l'indice de référence sont fournies à titre de comparaison. Les résultats sont à prendre avec précaution compte-tenu du niveau de maturité variable des informations reportées ou estimées et du taux de couverture faible sur certains indicateurs. Ce reporting est donné à titre indicatif en réponse aux exigences du label ISR et ne fait pas l'objet d'exigences de performances spécifiques à l'échelle du fonds.

INDICATEUR D'INCIDENCE NÉGATIVE	UNITÉ	FONDS	INDICE	COUVERTURE FONDS	COUVERTURE INDICE
ÉMISSIONS CARBONE	tonnes eq CO2	208 736	223 881	97%	98%
EMPREINTE CARBONE	tonnes eq CO2/M€	548	617	97%	98%
INTENSITÉ CARBONE	tonnes eq CO2/M€	861	962	97%	98%
EXPOSITION FOSSILE	%	0.14%	3.3%	96%	99%
PART CONSO & PROD ÉNERGIES NON RENOUVELABLE	%	61%	56%	91%	95%
INTENSITÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SECTEURS À FORT IMPACT CLIMATIQUE	GWh/M€	62%	30%	97%	98%
ACTIVITÉS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA BIODIVERSITÉ	%	29%	25%	98%	100%
POLLUTION DE L'EAU	tonnes/M€	106,28	1,62	13%	4%
PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX	tonnes/M€	1 807,75	2 715,79	97%	97%
VIOLATIONS DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIS ET DE L'OCDE	%	0%	0%	97%	99%
ABSENCE DE PROCESSUS ET DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ AUX PRINCIPES DU PACTE MODIAL DES NATIONS UNIES	%	0%	0%	98%	100%
ÉCART DE RÉMUNÉRATION NON AJUSTÉ ENTRE LES SEXES	%	8%	11%	78%	88%
MIXITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	%	41%	42%	97%	99%
EXPOSITION À DES ARMES CONTROVERSÉES	%	0%	3%	98%	100%

INDICATEURS D'INCIDENCES NÉGATIVES DU RÈGLEMENT DIT « SFDR » PORTANT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS AU 31.12.2024

Ces indicateurs sont consolidés à l'échelle du fonds, les données de l'indice de référence sont fournies à titre de comparaison. Les résultats sont à prendre avec précaution compte-tenu du niveau de maturité variable des informations reportées ou estimées et du taux de couverture faible sur certains indicateurs. Ce reporting est donné à titre indicatif en réponse aux exigences du label ISR et ne fait pas l'objet d'exigences de performances spécifiques à l'échelle du fonds.

INDICATEUR D'INCIDENCE NÉGATIVE	DÉFINITION
ÉMISSIONS CARBONE	Émissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
EMPREINTE CARBONE	Empreinte carbone, scope 1, 2 et 3
INTENSITÉ CARBONE	Intensité carbone, scope 1, 2 et 3
EXPOSITION FOSSILE	Part des investissements réalisés dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
PART CONSO & PROD ÉNERGIES NON RENOUVELABLE	Part de la production et de la consommation d'énergie issue d'énergies non renouvelables
INTENSITÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SECTEURS À FORT IMPACT CLIMATIQUE	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de revenu des entreprises investies
ACTIVITÉS AYANT UN IMPACT NÉGATIF SUR LA BIODIVERSITÉ	Part des investissements réalisés dans des entreprises avec des activités pouvant impacter négativement la biodiversité et situées dans ou près de zones sensibles pour la biodiversité
POLLUTION DE L'EAU	Tonnes d'émissions dans l'eau rejetées par les entreprises investies, par million EUR investi
PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX	Tonnes de déchets dangereux produits par les entreprises investies, par million EUR investi
VIOLATIONS DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES ET DE L'OCDE	Part des investissements réalisés dans des entreprises ayant violé les principes du pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales
ABSENCE DE PROCESSUS ET DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ AUX PRINCIPES DU PACTE MODIAL DES NATIONS UNIES	Part des investissements réalisés dans des entreprises n'ayant pas mis en place de politiques visant à suivre la conformité avec les principes du pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales ou n'ayant pas de dispositif d'alertes pour gérer les violations à ces principes
ÉCART DE RÉMUNÉRATION NON AJUSTÉ ENTRE LES SEXES	Moyenne de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes des entreprises investies, non ajustée
MIXITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises investies
EXPOSITION À DES ARMES CONTROVERSÉES	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées



**sycomore
am**

www.sycomore-am.com

14 avenue Hoche
75008 Paris